

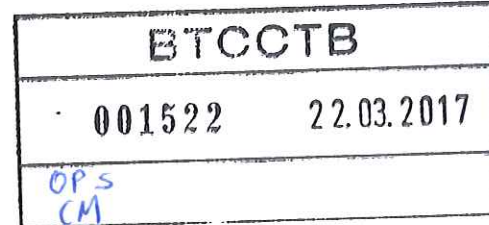


**ROYAUME DE BELGIQUE**  
Service public fédéral  
**Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement**

D1.3 Service Afrique Centrale et Australe

Votre personne de contact:  
Caroline Meulders  
Tel: 02 501 35 67  
E-mail: caroline.meulders@diplobel.fed.be

Monsieur Carl Michiels  
Président du Comité de Direction  
CTB s.a.  
Rue Haute 147  
1000 Bruxelles



votre communication du	vos références	nos références	date
16/11/2016	OP/O/2016/234/CCS	D1.3/CM/DEV030302RDC/2015/20195/5	21 MAART 2017

à mentionner dans toute correspondance

**Objet: Notification de l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au projet « Programme Santé RDC : programme d'appui au niveau central (PANC)» RDC – NN3016483 / RDC1419311**

Monsieur le Président du Comité de Direction,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au projet « Programme Santé RDC : programme d'appui au niveau central (PANC)».

Cet avenant, signé le 14 mars 2017, entérine la diminution budgétaire de 4,5 MEUR du projet suite à l'exercice de policy review de mars 2016.

Vous trouverez également ci-joint une copie de l'Echange de Lettres entre les deux partenaires.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Dirk Teerlinck  
Directeur D1

Annexes: 2

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION  
DENOMMEE

« Programme Santé RDC : Programme d'Appui au Niveau Central (PANC) »

NN: 3016483  
N° CTB: RDC1419311

Vu la Convention spécifique dénommée « Programme Santé RDC : Programme d'Appui au Niveau Central (PANC) » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 22 décembre 2015, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Programme Santé RDC : Programme d'Appui au Niveau Central (PANC) » signée le 22 décembre 2015 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et la Coopération Technique Belge, représentée par ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 01/12/2016 et 16/02/2017 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1  
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 01/12/2016 et 16/02/2017 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, portant sur la diminution budgétaire du projet « Programme Santé RDC : Programme d'Appui au Niveau Central (PANC)», il est procédé à une diminution budgétaire de 4.500.000 euros.

**Article 2**  
**Budget de la prestation de coopération**

L'article 2 de la Convention de Mise en Oeuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 5.000.000 € (cinq millions euros).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 14/03/2017, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la CTB,

  
M. VAN DOOREN  
Administrateur

Pour l'Etat belge,



Alexander DE CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et

  
F. LEPOIXRE  
Administrateur

## Annexe 1

Plan financier								
	BUDGET INITIAL	%	BUDGET REVISE 07/2016	%	Coupe en % envers budget initial	BUDGET REVISE proposé 22/9/2016	%	Coupe en % envers budget initial
<b>BUDGET TOTAL RDC 14 193 11</b>								
Objectif spécifique 1 : Les capacités managériales de la DEP sont renforcées	2.354.500	25%	1.307.500	26%	-44%	747.500	15%	-68%
Planification coordonnée	177.500	2%	177.500	4%	0%	165.500	3%	-7%
Coordination & renforcement sectoriel	365.500	4%	325.500	7%	-11%	185.500	4%	-49%
Développement & gestion de l'information stratégique	141.500	1%	31.500	1%	-78%	31.500	1%	-78%
Production des documents stratégiques du secteur	164.000	2%	124.000	2%	-24%	42.000	1%	-74%
Renforcement du Management de la DEP	1.506.000	16%	649.000	13%	-57%	323.000	6%	-79%
Objectif spécifique 2 : Les capacités managériales de la DLM sont renforcées	1.845.500	19%	1.114.500	22%	-40%	638.500	13%	-65%
Coordination & intégration des programmes spécialisés	150.500	2%	120.500	2%	-20%	38.500	1%	-74%
Renforcement surveillance & réponse contre les épidém	179.500	2%	60.000	1%	-67%	27.000	1%	-85%
Renforcement du réseau des laboratoires provinciaux	244.500	3%	15.000	0%	-94%	15.000	0%	-94%
Renforcement du Management de la DLM	1.271.000	13%	919.000	18%	-28%	558.000	11%	-56%
Objectif spécifique 3 : Approvisionnement régulier en MED par SNAWE	3.773.800	40%	1.634.800	33%	-57%	2.424.000	48%	-36%
Appui aux CDR de Kisangani, Bwamanda et Kikwit	1.803.500	19%	263.000	5%	-85%	1.504.000	30%	-17%
Appui au PNAM	1.295.500	14%	809.000	16%	-38%	693.000	14%	-47%
Appui à la FEDECAME (renforcement structures centrales)	594.800	6%	482.800	10%	-19%	227.000	5%	-62%
Appui à la DPM	80.000	1%	80.000	2%	0%		0%	-100%
Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	173.600	2%	60.550	1%	-65%	10.000	0%	-94%
Moyens généraux	1.352.600	14%	882.650	18%	-35%	1.180.000	24%	-13%
	9.500.000		5.000.000			5.000.000		